

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 14 juin 2018

Projet régional de santé : la CRSA de Normandie rend un avis favorable

Après 18 mois de travail en partenariat avec l'ARS de Normandie, la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) a rendu un avis favorable sur le Projet régional de santé, à l'occasion de son Assemblée plénière réunie ce jour.

Le PRS : un cadre général pour agir collectivement

Le Projet régional de santé s'appuie sur les spécificités régionales et territoriales. L'action territorialisée présentée dans le projet encourage les initiatives de terrain, les expérimentations et les innovations, avec le soutien des Conseils territoriaux de santé (CTS). Dans ce cadre, les acteurs en santé du territoire disposent d'une liberté de manœuvre en termes d'animation, de modalités de mise en œuvre et de propositions.

L'ambition du PRS normand

Le PRS porte une ambition forte d'adaptation de l'offre de santé pour anticiper les évolutions des années à venir, et mieux répondre aux besoins de santé de la population normande :

- Faire de la prévention promotion de la santé le 1er levier du bien-être de la population en agissant sur les déterminants de la santé tout au long de la vie ;
- Réduire les inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales, en offrant une réponse de santé proportionnée aux vulnérabilités ;
- Renforcer le rôle des usagers afin qu'ils puissent, tout au long de leur vie, agir pour leur santé ou celle de leur proches ; s'exprimer, être entendu et être partie prenante de la qualité du système de santé ; avoir accès à une offre de services en santé adaptée à ses besoins.

Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17
ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Conforter le rôle central des Conseils territoriaux de santé

Le PRS porte pour ambition d'affirmer le rôle d'une démocratie en santé contributive. Pour cela, il entend :

- Donner toute leur place aux CTS dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale de santé ;
- Faire des instances de démocratie en santé de réelles instances contributives force de propositions, en charge de l'émergence et du suivi des actions engagées sur les territoires ;
- Faciliter la prise en compte des actions prioritaires et des projets innovants via les CTS ;
- Développer les projets de santé de territoire.

Poursuivre le travail collaboratif engagé

Si un consensus se dégage autour de ces orientations, les membres de la CRSA ont insisté sur l'enjeu de la communication, les conditions de mise en œuvre et la nécessité de poursuivre le travail collaboratif.

Suite à l'avis de la CRSA du 14 juin, l'ARS s'est engagée à prendre en compte les observations qui permettront d'améliorer le projet : notamment par la nécessité d'offrir une plus grande visibilité sur les modalités de mise en œuvre du PRS, et l'intérêt de mobiliser pleinement les instances de démocratie en santé dans la mise en œuvre et l'évaluation du projet.

L'ARS s'est également engagée à communiquer sur les orientations autour des huit parcours de santé et de vie prioritaires arrêtés collectivement que sont :

- « périnatalité et développement de l'enfant » ;
- « santé des enfants et des jeunes » ;
- « personnes en situation de handicap » ;
- « personnes âgées en perte d'autonomie » ;
- « psychiatrie et santé mentale » ;
- « cancers » ;
- « maladies chroniques » - insuffisance cardiaque ;
- « maladies chroniques » -asthme/BPCO.

Un PRS arrêté pour juillet

Le Projet régional de santé constitue le cap de la politique régionale de santé pour les 5 prochaines années. D'autres avis sont encore attendus. Il sera arrêté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé début juillet.

Retrouvez toutes les informations sur le PRS sur le [site Internet de l'ARS de Normandie](#)

Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17
ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr